

# FORMATION

## AUTRES FORMATIONS

- ANNEE 2014
- ANNEE 2013
- ANNEE 2012
- ANNEE 2011
- ANNEE 2010

-----  
**CELLULE ETUDES ET DEFINITION  
DES POLITIQUES**  
-----

## PIECE JOINTE

- *Formation des entreprises membres de la Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire (EURICHAM) les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2016 à la salle de conférences d'EUROCHAM*

Les jeudi 30 juin et vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016, s'est tenue au siège de la Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire (Eurocham), une session de formation sur les procédures des marchés publics conjointement animée par la Direction des Marchés Publics (DMP) et l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

Dans son allocution avant l'entame des travaux, Madame Caroline RICHARD, Déléguée en charge des services aux membres et du lobbying à EUROCHAM, a souhaité la bienvenue aux participants, tout en félicitant l'ANRMP et la DMP d'avoir répondu favorablement à sa demande. Elle a ensuite invité les participants à s'approprier les différents modules qui seront dispensés afin d'en tirer le meilleur profit.

Ce séminaire s'est articulé autour de quatre (04) modules ci- après répertoriés :

- **Module 1** : Principes et modes de passation des marchés publics
- **Module 2** : Le montage d'une offre technique et financière
- **Module 3** : Le mécanisme de régulation des marchés publics
- **Module 4** : La gestion du contentieux et des sanctions dans les marchés publics

Le premier module portant sur le thème « *Principes et modes de passation des marchés publics* » a été présenté par M. BROU Yao Paul, Sous-Directeur de la formation et des appuis techniques à la DMP. Dans sa présentation, Il a d'abord expliqué les enjeux et dispositions générales des principes fondamentaux des marchés publics, puis présenté les procédures concurrentielles simplifiées en précisant qu'elles ne concernent que la gestion des dotations budgétaires des montants inférieurs aux seuils de référence.

Le second module présenté par la DMP, était relatif au « *Montage d'une offre technique et financière dans le cadre d'une soumission* ». A travers ce module, le formateur a mis en évidence les outils nécessaires à l'élaboration des offres afin de les rendre plus compétitives.

Le deuxième module a été présenté par Monsieur NERIN RAMIN, Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et de la Définition des Politiques. Dans son intervention, il a déroulé le processus de mise en œuvre de la régulation tout en faisant ressortir la démarcation entre les fonctions de contrôle et de régulation. Il a ensuite présenté l'ANRMP en tant qu'organe de bonne gouvernance créé par l'Etat et au service de la nation. Pour finir, il a invité les participants à saisir les opportunités offertes par l'Organe de régulation.

La quatrième et dernière présentation intitulée « *La gestion du contentieux et des sanctions dans les marchés publics* » a été animée par Docteur BILE, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions.

Après avoir présenté la Cellule Recours et Sanctions (CRS) comme un organe non juridictionnel, le formateur a indiqué les modalités de saisine de la CRS. Il a aussi expliqué le caractère exécutoire et contraignant des décisions rendues, tout en rappelant qu'elles peuvent être déférées devant la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

L'expert, a également présenté les sanctions découlant de l'arrêté N°118/MPMB du 26 mars 2014 portant modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics. Au terme de son exposé, le formateur a invité les participants à se conformer à la réglementation en vigueur sous peine de sanctions.

Les séances d'échanges qui ont suivi les présentations ont permis de répondre aux préoccupations des auditeurs.

Cette session de formation a permis de former 22 participants constitués pour la plupart de responsables d'entreprises.